

Objectif Haute Valeur Environnementale

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est un label public, reconnaissance de la performance des exploitations agricoles ; il peut être valorisé pour la commercialisation des produits de l'exploitation et, en particulier, sur les outils de communication commerciale de l'entreprise labellisée.

La certification HVE correspond au troisième niveau de la certification environnementale créé par la loi Grenelle II en 2010.

Elle prend l'exploitation dans sa globalité dans une vision multi-filières ; elle est conçue pour être accessible à l'ensemble des productions. Elle est obtenue auprès d'un organisme de contrôle officiel agréé à l'issue d'un audit ; elle est à renouveler tous les 3 ans.

Pour atteindre le niveau 3 de la certification environnementale, donnant accès au label HVE, vous avez 2 options au choix :

Option A : votre exploitation doit obtenir une note minimale à partir de l'évaluation de 4 indicateurs

- La biodiversité
- La stratégie phytosanitaire de l'ensemble des productions de l'exploitation
- La gestion de la fertilisation

azotée

- La gestion de l'irrigation

Option B : votre exploitation doit respecter des critères seuils pour 2 indicateurs généraux

- Le ratio coût des entrants sur le chiffre d'affaires doit être inférieur à 30 %
- La part des infrastructures agro-écologiques doit être supérieure à 10 %

La Chambre d'agriculture du Gers vous accompagne vers la certification environnementale

Choisissez la modalité d'accompagnement qui vous convient !

✓ Vous souhaitez préparer votre audit de certification en autonomie ?

Nos formations vous permettent d'acquérir les compétences pour préparer seul votre dossier : 2 jours et demi en groupe de 10 à 12 stagiaires et une demi-journée pour un appui personnalisé avec un conseiller spécialisé.

- Au cours de la formation,
- Vous identifiez les étapes de la certification HVE et les critères à respecter
 - Vous évaluez la situation de votre exploitation au regard des 4 indicateurs biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de l'irrigation
 - Vous identifiez les points à améliorer dans vos pratiques
 - Vous préparez votre audit de certification HVE (si le niveau de l'exploitation le permet)

✓ Vous souhaitez préparer l'audit de certification avec un de nos conseillers spécialisés ?

L'objectif est le même que pour la formation : préparer l'exploitation en vue de la certification HVE par l'évaluation des indicateurs des 4 rubriques de l'option A (biodiversité, phytosanitaires, fertilisation, irrigation).

Notre conseiller réalise avec vous le diagnostic conditionnalité, il identifie les écarts et les mesures à mettre en œuvre pour les lever.

A l'issue de la prestation, vous disposez donc d'une grille complète d'évaluation des critères et, si besoin, d'un plan d'actions pour lever les écarts et poursuivre vos démarches vers la certification HVE.

A noter, si votre exploitation respecte les critères de la conditionnalité, vous disposez, en sus, de la certification de niveau 1.

Les exploitations équipées avec le logiciel Mes Parcelles ont une facilité de traçabilité et de cartographie permettant d'accéder plus rapidement à la certification.

Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Tél. 05 62 61 77 13